



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-lmc1364941D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/15/S

Objet : Adhésion de la Commune de Carcès à la Société Publique Locale Méditerranée et cession de parts détenues par la Ville de Toulon au sein de la S.P.L.M. aux Communes de la Valette-du-Var et de Carcès

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Conformément à l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord du représentant d'une Collectivité Territoriale (...) sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

La Commune de Toulon possède 20% du capital social de la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.), soit 120 actions sur un total de 600 actions. La valeur de l'action étant de 1 500 €, le capital détenu par la Ville de Toulon s'élève à 180 000 € sur un total de 900 000 €. Elle dispose également de deux sièges de représentants permanents au Conseil d'Administration.

Par courrier du 18 août 2023, la Commune de Toulon a fait part de sa volonté de céder les actions qu'elle détient au sein de la S.P.L.M.

La Ville de Toulon a été informée, par courrier du 04 décembre 2024, par le Président du Conseil d'Administration de la S.P.L.M., de deux projets, qui lui ont été présentés :

- une demande d'adhésion et d'acquisition de parts de capital de la S.P.L.M., formulée par Monsieur le Maire de la Commune de Carcès. En effet, les projets urbains que souhaite engager celle-ci, nécessitent le recours à un aménageur confirmé,
- une demande d'acquisition d'actions supplémentaires, formulée par Monsieur le Maire de la Commune de La Valette-du-Var, compte tenu de l'ampleur des projets confiés à la S.P.L.M. sur son territoire à travers deux importantes concessions d'aménagement.

Par courrier du 20 décembre 2024, la Commune de Toulon a confirmé à la S.P.L.M. son accord sur les cessions de 60 actions, qui devront être validées par l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire :

- la cession de 30 actions (pour un total de 45 000 €, soit 5% du capital de la société), ainsi qu'un poste d'administrateur, à la Commune de Carcès,
- la cession de 30 actions (pour un total de 45 000 €, soit 5% du capital de la société), à la Commune de La Valette-du-Var, sans poste d'administrateur.

A l'issue des cessions d'actions projetées, la Commune de Toulon conservera une participation de 10%, soit 60 actions, au sein du capital social de la S.P.L.M., ainsi qu'un poste d'administrateur.

Il est rappelé que le capital social de la S.P.L.M. est de 900 000 €, prenant la forme de 600 actions de 1 500 €. Elle est aujourd'hui composée de 11 actionnaires dont les prises de participations au capital social sont réparties comme suit :

Communes	Nombre d'actions	Montant du capital détenu	% de capital détenu	Sièges (s) au sein du Conseil d'Administration
La Valette-du-Var	372	558 000 €	62%	7
Toulon	120	180 000 €	20%	2
Communauté d'Agglomération Sud Saine-Baume (C.A.S.S.B.)	60	90 000 €	10%	1
Calvi	6	9 000 €	1%	1
Hyères les Palmiers	6	9 000 €	1%	1
Lucciana	6	9 000 €	1%	1

Pierrefeu-du-Var	6	9 000 €	1%	1
Evenos	6	9 000 €	1%	1
Le Beausset	6	9 000 €	1%	1
La Croix Valmer	6	9 000 €	1%	1
La Celle	6	9 000 €	1%	1
TOTAL	600	900 000 €	100%	18

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de la S.P.L.M. et suite à la nouvelle adhésion de la Commune de Carcès, la répartition du capital et des sièges sera la suivante :

Communes	Nombre d'actions	Montant du capital détenu	% de capital détenu	Sièges (s) au sein du Conseil d'Administration
La Valette-du-Var	402	603 000 €	67%	7
Toulon	60	90 000 €	10%	1
Communauté d'Agglomération Sud Saine-Baume (C.A.S.S.B.)	60	90 000 €	10%	1
Carcès	30	45 000 €	5%	1
Calvi	6	9 000 €	1%	1
Hyères les Palmiers	6	9 000 €	1%	1
Lucciana	6	9 000 €	1%	1
Pierrefeu-du-Var	6	9 000 €	1%	1
Evenos	6	9 000 €	1%	1
Le Beausset	6	9 000 €	1%	1
La Croix Valmer	6	9 000 €	1%	1
La Celle	6	9 000 €	1%	1
TOTAL	600	900 000 €	100%	18

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Madame le Maire : INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1524-1,

Vu le Code de Commerce,

Vu les articles 13 et 14 des statuts de la Société Publique Locale Méditerranée,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que l'accord du représentant d'une Collectivité Territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Carcès à la Société Publique Locale Méditerranée (S.P.L.M.),

- d'approuver la cession de 30 actions (1 500 € l'action) détenues par la Commune de Toulon et d'un poste d'administrateur, au profit de la Commune de Carcès, représentant 5% du capital social de la S.P.L.M.,

- d'approuver la cession de 30 actions (1 500 € l'action) détenues par la Commune de Toulon, au profit de la Commune de La Valette-du-Var, augmentant de 5% sa part de capital au sein de la S.P.L.M. et la portant ainsi à 67%,

- d'autoriser les représentants de la Commune de Toulon aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale Méditerranée à valider l'adhésion de la Commune de Carcès et toute modification des statuts nécessaire, relative à cette prise de participation dans la S.P.L.M.,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Monsieur CAVANNA, Madame LEVY et Monsieur JEROME sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364218D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/16/S

Objet : Présentation du Rapport Social Unique 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilièn LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée.

Ce rapport compile les données relatives aux politiques de ressources humaines autour des thématiques suivantes : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline.

La production annuelle d'un rapport poursuit plusieurs objectifs :

- permettre une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement public,
- établir les Lignes Directrices de Gestion (LDG),
- favoriser le dialogue social entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

Les centres de gestions rendent accessibles aux collectivités un portail numérique dédié au recueil des données sociales. Les modalités de collecte des données du Rapport Social Unique sont précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020.

Pour la collecte du RSU 2023, la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales pour la fonction publique territoriale issue de l'arrêté du 10 décembre 2021 a été modifiée par l'arrêté du 14 août 2023.

Par ailleurs, suite au décret n°2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale, le portail numérique offre un nouvel outil permettant aux collectivités concernées de calculer l'index « égalité professionnelle ».

Le Rapport Social Unique est présenté à l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial conformément à l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique.

Enfin, le Rapport Social Unique doit faire l'objet d'une diffusion publique par la collectivité ou l'établissement public, dans un délai de soixante jours à compter de la présentation de ce même rapport au Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant qu'il convient de présenter le Rapport Social Unique pour l'année 2023 au Conseil Municipal ainsi que l'avis du Comité Social Territorial dans son intégralité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la transmission des documents suivants :
- Rapport Social Unique 2023 dans son intégralité,
- Synthèse du Rapport Social Unique 2023 faisant office de présentation à l'assemblée délibérante,
- Avis du Comité Social Territorial du 20 février 2025 dans son intégralité.

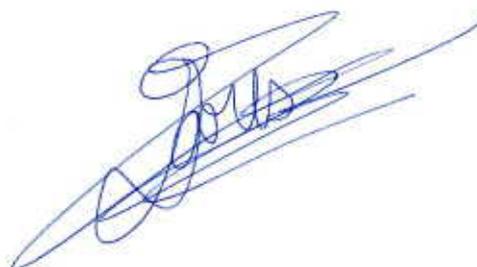
Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365281D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/17/S

Objet : Remplacement sur un emploi permanent d'un Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière culturelle, grade Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques) au service Musées au sein de la Direction Affaires Culturelles de la DGA Développement Culturel, Sportif et Événementiel - Recours éventuel à un agent contractuel de catégorie B

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thlerry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Direction Affaires Culturelles est une direction opérationnelle placée sous l'autorité de la DGA en charge du développement culturel, Sportif et Evènementiel. Répartie en six services, elle assure principalement la coordination, la gestion financière et administrative de tous les équipements culturels municipaux et des missions liées à la logistique, la médiation culturelle, la surveillance et l'accueil. Par l'intermédiaire du service des Musées, la direction a en charge :

- la gestion et l'animation des équipements muséaux de la collectivité : Musée d'Art, Musée des Arts asiatiques, Musée Jean-Aicard-Paulin Bertrand, Maison de la Photographie,
- la conservation, la protection, l'étude, l'enrichissement, la promotion et la diffusion des collections au titre de l'appellation Musées de France en affirmant leur caractère inaliénable, dans le respect du principe de la domanialité publique,
- la programmation d'expositions temporaires,
- la médiation culturelle au sein des équipements muséaux,
- la promotion de l'accès à l'information sous toutes ses formes permettant la mise à disposition de tous les publics des collections, à des fins de recherches, de loisir, d'information, d'éducation et de culture,
- contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche.

A cet effet, pour répondre aux missions du poste correspondant, il y a lieu de recruter un Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B, filière culturelle, grade Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques) à temps complet.

Le titulaire de cet emploi devra donc détenir les compétences requises suivantes :

- un niveau d'études BAC – BAC+2,
- formations en histoire de l'art, patrimoine ou conservation des œuvres,
- connaissance du fonctionnement de la collectivité,
- connaissance d'une base juridique sur les marchés publics,
- connaissance de la réglementation des Musées de France,
- connaissances des procédures administratives et juridiques dans le cadre culturel (code du patrimoine, droits d'auteurs et droits voisins)
- connaissances des acteurs culturels et maîtrise de l'environnement muséal, patrimonial et des ERP,
- connaissances en conservation préventive et conservation-restauration des œuvres,
- connaissances des procédures liées aux mouvements et aux prêts d'œuvres,
- maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, Powerpoint),
- maîtrise de la base de données Micromusée,
- maîtrise des outils et logiciels de photographie,
- maîtrise du conditionnement et manipulation des œuvres,
- capacités d'adaptation,
- capacités rédactionnelles,
- rigueur et organisation et planification,
- esprit d'équipe et sens du relationnel,
- aptitudes à la communication,
- esprit d'initiative,
- ponctualité,
- sens du service public.

Ses missions seront les suivantes :

* Conservation et gestion des collections :

- veiller à la mise en place et à la bonne continuité des procédures de conservation préventive,
- mise à jour et enrichissement de la base de données et des dossiers d'œuvres,
- participation à l'inventaire et récolement décennal de la collection,
- montage d'exposition et suivi des œuvres exposées,
- veille documentaire, classement et enrichissement de la documentation notamment du fonds d'art contemporain, réponses aux institutions et chercheurs.

* Préparation et suivi des dossiers pour les commissions scientifiques régionales (acquisition et restauration) et des dossiers de prêts :

- rédaction des dossiers,
- contact avec les prestataires,
- mise en place d'un planning prévisionnel,
- suivi des restaurations et interventions,
- organisation administrative et juridique des mouvements.

* Rédaction de textes et alimentation des outils multimédia :

- recherches documentaires,
- rédaction de textes pour différents supports (catalogue, dépliants, notice d'œuvres pour les outils multimédias ou le site de la Ville, supports de communication ...). Mise à jour et rédaction des cartels d'œuvres,
- mise à jour des panneaux d'affichage numérique de l'accueil et bornes multimédia.

* Aide au suivi administratif des marchés publics :

- préparation du cahier des charges et besoins (transport, stockage, restauration, encadrement, matériel de conservation),
- aide et support pour la rédaction et/ou relecture des documents sur toute la durée de l'élaboration du marché jusqu'à sa notification.

La rémunération du candidat sera basée sur la grille de rémunération du grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques selon l'expérience et comprise entre l'indice brut 389 et l'indice brut 597.

Le titulaire de cet emploi percevra les primes afférentes à son grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Au vu des besoins du service et de la nature des fonctions, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ayant une durée maximale de 3 ans

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oui l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre I^{er} portant droits, obligations et protections des agents publics, son livre III relatif au recrutement et ses articles L332-8, L332-9, L332-10 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant qu'une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion du Var pour le poste,

Considérant qu'un appel à candidature sera effectué sur le site emploi-territorial.fr regroupant l'ensemble des fonctions publiques,

Considérant que le poste à pourvoir est un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant que les besoins du service Musées de la Direction des Affaires culturelles pourraient nécessiter le recrutement d'un agent contractuel, titulaire d'un diplôme niveau BAC/BAC+2 et possédant une expérience pour exercer cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le recrutement d'un assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel sur un emploi permanent,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364717D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/18/S

Objet : Versement des subventions de fonctionnement 2025 aux crèches associatives partenaires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - Versement du "Bonus Ville" et signature des conventions partenariales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	4
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilièn LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Madame Hélène AUDIBERT, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Comme chaque année, la Ville s'engage à participer au fonctionnement des crèches associatives qui proposent des places en crèche sur Toulon et qui sont partenaires de la Convention Territoriale Globale.

Cet effort financier permet à la Ville de proposer aux familles toulonnaises une offre d'accueil supplémentaire, appréciable tant pour les familles qui travaillent que pour celles qui sont à la recherche d'un emploi.

Consciente du caractère capital de cette subvention pour les partenaires, la Ville veut aller plus loin en maintenant la revalorisation annuelle de +2%, basée sur les capacités d'accueil totales et en allouant, pour la première fois, une nouvelle bonification dénommée « Bonus Ville ».

Le Bonus Ville sera indexé sur le tarif correspondant aux crèches situées en Quartiers Prioritaires de la Ville (1 700 €) au lieu du tarif hors Quartiers Prioritaires de la Ville (1 525 €).

Pour 2025, les partenaires percevront donc :

LES PARTENAIRES	MONTANT 2025	TIERS	ENGAGEMENT
La Ligue des Parents du Var – 3381	15 998 €	038582	S800010102
Une Chance Pour Tous – 3536	3 906 €	042977	S800010103
CEDIS – 3423	57 502 €	044146	S800010104
MAMI – 3385	62 761 €	049177	S800010105
L'Île aux Enfants – 3276	58 517 €	065174	S800010106
La Mutualité Française – 3415	63 963 €	062363	S800010107
Câlins et Galipettes - 3339	46 814 €	067047	S800010108
TOTAL	309 461€		

Les crédits figurent au chapitre 65 « charges de gestion courante », compte 65748, fonction 4221 du Budget Général 2025 de la Ville.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oùï l'exposé de Madame le Maire : PETITE ENFANCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à sa partie législative du Code des Collectivités Territoriales, et précisément son Livre III consacré aux Finances communales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les Administrations, et notamment son article 10 relatif à la gestion des subventions accordées à tout organisme privé,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement 2025, aux partenaires privés listés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 309 461€,

- de dire que les crédits figurent au chapitre 65 « charges de gestion courante », compte 65748, fonction 4221, du Budget Général 2025 de la Ville,

- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions partenariales qui entérinent et permettent le paiement de ces subventions aux partenaires de la Ville dans le cadre de la Convention Territoriale Globale,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Madame ANDREOTTI, Madame AUDIBERT et Madame DEPALLENS sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365736D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/19/S

Objet : Attribution de subventions à 7 associations relevant de la Politique de la Ville et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	50	Présents :	33
		Absent(s) :	17
		Excusé(s) :	6
Quorum nécessaire :	25	Procuration(s) :	3

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Pascale JANVIER, Madame Josy CHAMBON, Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Alain DHO, Monsieur Romain PELISSOU

ABSENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Madame Virginie PIN, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Madame Anaïs DIR, Madame Corinne JOUVE, Monsieur Pierre PARDIGON, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La présente délibération a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement pour 7 associations qui ont pour cœur de métier :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- l'accès à la culture et aux loisirs,
- l'accompagnement social global,

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2025, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Les associations bénéficiaires sont identifiées suivant le tableau ci-après :

Nom du porteur	Montant	Fonctionnement Cœur de métier	Tiers	Engagement
Mission Locale des Jeunes Toulonnais (3637)	120 268 €	Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes	023502	S700110002
Relais Socio culturel Peiresc (3356)	35 000 €	Accès à la Culture et aux Loisirs	006967	S700110003
Le Rocher Oasis des Cités (3676)	65 000 €	Accompagnement Social Global	053584	S700110004
Les Centres Sociaux de Toulon (3357)	376 644 €	Accompagnement Social Global	060395	S700110005
Femmes d'Aujourd'hui (317822)	7 000 €	Travailleur social au sein du commissariat	033517	S700110006
Conseil Départemental de l'Accès aux droits CDAD 83 (3380)	15 000 €	Mise en place de consultations juridiques et de permanences d'écrivains publics	046329	S700110007
CAAA Cœur de Ville (315012)	12 000 €	Ateliers sociolinguistiques visant à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle	009996	S700110008
Total	630 912 €			

Une convention de subvention entre un porteur de projet(s) et la Ville de Toulon, doit intervenir si l'ensemble des subventions allouées (numéraires et/ou en nature) par la Ville est supérieur ou égal à 23 000 €.

3 porteurs sont concernés par la signature d'une convention de subvention : LA MISSION LOCALE DES JEUNES TOULONNAIS, LE RELAIS SOCIO CULTUREL PEIRESC, LES CENTRES SOCIAUX DE TOULON, et 1 porteur, par une Convention Pluriannuelle d'Objectif LE ROCHER OASIS DES CITÉS pour la période 2025-2027.

Les subventions seront versées sur les comptes respectifs des associations selon les dispositions suivantes :

- un acompte de 70%, après signature de la convention comportant à cette occasion l'actualisation du budget prévisionnel,
- le solde de 30%, sous réserve de la présentation avant le 31 juillet 2025 de ses bilans, comptes de résultats avec leurs annexes respectives et du compte rendu financier au titre de la subvention accordée l'année précédente par la Ville de Toulon, certifiés par le représentant légal de l'association ou par le commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.

Les projets de convention, joints en annexe, détaillent le projet financé et ses objectifs ainsi que les modalités de versement et d'utilisation des subventions.

A défaut de produire les pièces justificatives ci-dessus énoncées, la Ville se réserve le droit de réutiliser les sommes non versées, le bénéficiaire étant alors réputé renoncer à percevoir tout versement dudit solde sans être considéré exonéré de ses obligations.

Toute utilisation de subvention autre que pour l'action financée devra préalablement faire l'objet d'une autorisation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 7 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 630 912 €,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer les conventions de subvention avec La Mission Locale des Jeunes Toulonnais, le Relais Socio culturel Peiresc et les Centres Sociaux de Toulon,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon de signer la convention pluriannuelle d'objectif avec le Rocher Oasis des Cités,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 " Autres charges de gestion courante" du Budget Principal 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Monsieur RAYNAUD par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur TAINGUY ne participe pas au vote.

Avant la présentation du dossier Madame LEVY, Madame AUDIBERT, Madame BIZAT, Monsieur CHARRETON, Madame DIR, Monsieur MORENO, Madame MOUSSAOUI, Monsieur PARDIGON, Madame TURBATTE, Monsieur TAINGUY, Monsieur TROUILLAS, Madame JOUVE, Madame PIN, Monsieur BONNET, Madame MONDONE et Monsieur MAHALI sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
POUR de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365077D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/20/S

Objet : Présentation des Rapports du Mandataire 2023 des représentants de la Ville désignés comme administrateurs au sein des Sociétés d'Economie Mixte (S.E.M.) : la S.E.M. du Bassin de Génie Océanique First et la S.E.M. Var Aménagement Développement

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance. Le contenu de ce rapport, nommé « rapport du mandataire », a été récemment précisé par décret : il doit comporter des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Le rapport du mandataire se distingue du rapport de gestion. Effectivement, ce dernier est élaboré annuellement par le Conseil d'Administration à l'attention de l'Assemblée Générale des actionnaires, en vertu de l'article L.225-100 du Code du Commerce. Le rapport du mandataire, quant à lui, est établi par le représentant de la collectivité, avec l'appui des services internes de la société. Il est à destination de l'assemblée délibérante de la collectivité, qui doit se prononcer par délibération sur celui-ci, après un débat.

En application de ces dispositions, la Ville a reçu le 10 janvier 2025, le rapport du mandataire concernant l'exercice 2023 de la société Var Aménagement Développement (V.A.D.). La Direction de la société précise que ce rapport n'a, à ce jour, pas été présenté en Conseil d'Administration et le sera lors du prochain qui se réunira au cours des six prochains mois.

En ce qui concerne la société du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST), le rapport du mandataire 2023 n'a pas été obtenu par la Ville de Toulon malgré plusieurs sollicitations. Les données annuelles ont été transmises par le cabinet comptable de la société.

Société d'Economie Mixte Locale (S.E.M.L) du Bassin de Génie Océanique FIRST :

La Société d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique B.G.O FIRST a pour objet de réaliser et d'exploiter un bassin de génie océanique sur la commune de La Seyne-sur-Mer, afin de mettre à la disposition des usagers des moyens leur permettant d'effectuer des essais en bassin d'ouvrages, d'outils ou d'engins d'intervention sous-marine.

Le capital social de B.G.O. FIRST est détenu à hauteur de 0,02% par des actionnaires privés et à hauteur de 99,98% par des organismes publics. Le capital social n'a pas été modifié en 2023.

Son Conseil d'Administration en 2023 est composé de huit représentants des communes membres, répartis suivant le nombre d'actions de la société :

- 1 membre représentant le Conseil Régional Sud PACA (12,23%),
- 3 membres représentant le Conseil Départemental du Var (43,31%),
- 1 membre représentant la Ville de La Seyne-sur-Mer (9,31%),
- 1 membre représentant la Ville de Toulon (3,85%),
- 1 membre représentant l'Institut Français de la Recherche pour l'Exploitation de la Mer (10,28%),
- 1 membre représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (21%).

Le 20 décembre 2023, la Ville de Toulon a fait part à B.G.O. FIRST de son souhait de céder sa participation de 3,85% du capital social (1 215 actions à 15,24 € l'action, soit 18 522,56 €).

Pour l'année 2023, les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

	2023	2022
Total bilan	4 138 192 €	4 325 917 €
Chiffre d'affaires	255 059 €	246 458 €
Résultat net comptable	5 203 €	20 719 €

Le bénéfice 2023 de + 5 203 € est affecté à hauteur de 5% en « réserve légale » soit 260 € (la réserve légale est limitée à 10% du capital social) et pour 95% en « autres réserves » soit 4 943 €.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce :

Aucune nouvelle convention n'a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale durant l'exercice 2023.

Seule la convention d'occupation du domaine public portuaire, conclue en date du 13/11/1989 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (C.C.I.V.), pour une durée expirant en 2025, se poursuit. Le montant des redevances facturées par la C.C.I.V. à la Société Anonyme d'Economie Mixte (S.A.E.M.) B.G.O. FIRST, s'élève, pour l'exercice 2023, à 77 832 €.

Société Anonyme d'Economie Mixte (S.A.E.M) Var Aménagement Développement :

La Société Anonyme d'Economie Mixte Var Aménagement Développement, agit pour le compte de ses clients publics et privés. Elle intervient, depuis 40 ans, sur l'ensemble du Département du Var dans les domaines de l'aménagement, de la construction ou de la réhabilitation d'équipements publics et de la rénovation urbaine.

Pour rappel, en 2021, l'Assemblée Générale avait décidé d'une augmentation de capital de 3 000 000 € au moyen de l'élévation du nominal de l'action. De plus, le Conseil Départemental du Var avait cédé 4 396 actions à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Durant l'exercice 2023, il n'y a pas eu de modification dans la répartition du capital social. Cependant, une modification dans le nombre de représentants au Conseil d'Administration a eu lieu : la Métropole Toulon Provence Méditerranée a cédé un poste d'administrateur au Conseil Départemental du Var.

Ainsi, le capital social, en 2023, est toujours réparti entre 13 actionnaires :

ACTIONNAIRES	Montant du capital	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues à 400 €
COLLECTIVITES LOCALES			
Métropole TPM	1 759 600 €	29,33 %	4 399
Conseil Départemental du Var	1 740 000 €	29 %	4 350
Commune de Toulon	600 000 €	10 %	1 500
Commune du Lavandou	400 €	0,01 %	1
Commune de Cuers	400 €	0,01 %	1
Commune de Hyères	400 €	0,01 %	1
Commune d'Ollioules	400 €	0,01 %	1
Commune de Six-Fours	400 €	0,01 %	1
Sous-total Collectivités locales	4 101 600 €	68,36%	10 254

AUTRES ACTIONNAIRES			
Caisse des Dépôts et des Consignations	800 000 €	13,33 %	2 000
Caisse d'Epargne Côte d'Azur	398 400 €	6,64 %	996
Banque Populaire Méditerranée	300 000 €	5 %	750
C.C.I.V.	200 000 €	3,33 %	500
Crédit Agricole	200 000 €	3,33 %	500
Sous-total Privés	1 898 400 €	31,64 %	4 746
TOTAL	6 000 000 €	100 %	15 000

En 2023, le Conseil d'Administration de V.A.D. est toujours composé de 14 membres, qui se répartissent à présent de la manière suivante :

- 4 membres représentant la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- 4 membres représentant le Conseil Départemental du Var,
- 2 membres représentant la Ville de Toulon,
- 1 membre représentant la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 1 membre représentant la Caisse d'Epargne et de Prévoyance,
- 1 membre représentant la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var (CCIV),
- 1 membre représentant l'Assemblée Spéciale des « Petits Actionnaires ».

Bilan d'activité pour l'année 2023 :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

	2023	2022
Total bilan	85 791 372 €	78 224 228 €
Chiffres d'affaires	26 543 206 €	35 809 231 €
Résultat net comptable	1 975 285 €	723 337 €

Le bénéfice de + 1 975 284,58 € est affecté à hauteur de 5% en « réserve légale » soit 98 764,23 € (la réserve légale est limitée à 10% du capital social) et pour 95% en « réserve statutaire » soit 1 876 520,35 €.

Le chiffre d'affaires consolidé a diminué environ de 9 266 K€ par rapport à 2022. Cette évolution se décompose en :

- une baisse du chiffre d'affaires relatif aux concessions d'aménagement pour 7 820 K€ (ce chiffre d'affaires est sans impact sur le résultat de l'exercice),
- une diminution du chiffre d'affaires relatif à la structure et aux activités patrimoniales pour 1 445 K€. Celle-ci s'explique par la baisse des ventes d'une fin de programme.

En 2023, l'effectif de la société s'est stabilisé à 49 salariés. La trésorerie (capitaux propres et réserves) est, elle aussi, restée stable avec une augmentation liée aux résultats de l'année.

La société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Le rapport du mandataire 2023 de la société V.A.D. énumère les participations (directes ou indirectes) de V.A.D. au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêts économiques au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la participation de V.A.D. dans la Société Civile Immobilière Equerre Semard Développement, a augmenté de 47 000 €.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce :

Trois nouvelles conventions ont été conclues durant l'exercice 2023 :

- le 22 juin 2023, signature d'une convention autorisant une participation dans la SCI La Loubière,
- le 22 juin 2023, acceptation d'un emprunt de 4 500 000 €, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de la concession d'aménagement du centre-ville de Toulon,
- le 20 décembre 2023, V.A.D. a consenti à la Caisse d'Epargne, une convention de blocage de compte courant d'associé, en garantie d'un prêt réalisé au profit de la SCI Equerre Sémard Développement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1524-5 et L1531-1,

Vu le décret n°2022-1406 du 04 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire, transposé à l'article D1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L327-1 et L300-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L225-38 du Code de Commerce,

Vu la délibération n°2020/45/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 26 juin 2020, désignant les représentants de la Ville au sein de la Société d'Economie Mixte Locale du Bassin de Génie Océanique FIRST (B.G.O. FIRST),

Vu la résolution n°III du Conseil d'Administration de B.G.O. FIRST du 13 mai 2024, approuvant le projet du rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023,

Vu les résolutions n°02, 03 et 04 de l'Assemblée Générale de B.G.O. FIRST du 21 juin 2024, approuvant les comptes et le rapport de gestion 2023, constatant l'absence de nouvelle convention et décidant de l'affectation du résultat 2023,

Vu la délibération n°2021/181/S du Conseil Municipal de la Ville de Toulon du 23 juillet 2021, désignant les représentants de la Ville au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte Var Aménagement Développement (V.A.D.),

Vu la résolution n°06 du Conseil d'Administration de V.A.D. du 12 juin 2024, portant adoption du projet de rapport de gestion 2023, à partir duquel est rédigé le rapport du mandataire,

Vu les résolutions n°01 et 02 de l'Assemblée Générale de V.A.D. du 03 juillet 2024, portant adoption du rapport de gestion, du rapport d'activité, du bilan et des comptes, ainsi que de l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance,

Considérant que le contenu de ce rapport, nommé « rapport du mandataire », a été récemment précisé par décret et qu'il doit comporter des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le rapport annuel 2023 du Commissaire aux Comptes de la S.E.M.L. du Bassin de Génie Océanique First (B.G.O. FIRST),

- de se prononcer sur le rapport du mandataire 2023, de la S.A.E.M. Var Aménagement Développement (V.A.D.),

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DFJprbu02





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1366660D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/21/S

Objet : Demande de soutien financier auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 pour l'aménagement des locaux de la Police Municipale - Rue Brunetière

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	49
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre du plan « France Relance » initié en 2020, le Gouvernement a doté de lignes de crédits supplémentaires la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin d'accompagner, par un effort massif et rapide, certains projets des communes et de leurs groupements dédiés à des thématiques prioritaires, notamment en matière de rénovation énergétique ou d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Un nouvel appel à projets, au titre de l'exercice 2025, a été publié à la fin de l'année dernière et a précisé les priorités de la DSIL.

Le projet de « Aménagement des locaux de la Police Municipale – rue Brunetière » (opération estimée à 741 666,66 € HT, soit 890 000 € TTC) entrant dans les critères d'éligibilité de cet appel à projets DSIL 2025, il a été décidé de demander le soutien financier de l'Etat, au taux le plus élevé possible, comme suit :

Dépenses		Recettes	
	HT		HT
Coût prévisionnel « Aménagement des locaux de la Police Municipale – rue Brunetière »	741 666,66 €	Etat – au titre de la DSIL 2025	593 333,33 €
		Autofinancement	148 333,33 €
TOTAL	741 666,66 €	TOTAL	741 666,66 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 20 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, pour l'aménagement des locaux de la Police Municipale - Rue Brunetière,

- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DFJprbu04





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365864D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/22/S

Objet : Création d'une commission consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilién LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Ville de Toulon est propriétaire des bâtiments des plages du Mourillon affectés à l'exploitation de restaurants.

Suite à une procédure de mise en concurrence menée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la Ville de Toulon et la Métropole ont attribué l'exploitation des restaurants et des lots de plage attenants courant 2024.

La restaurant E et le lot de plage n°5 ont été attribués à la société EMA'CO 1 qui n'a cependant pas procédé à l'exploitation du restaurant et du lot de plage en 2024. Cet exploitant n'a également pas fourni les documents sollicités par la Ville pour justifier des garanties financières suffisantes permettant la réalisation des investissements prévus dans le cadre de son offre.

Par délibération du 20 décembre 2024, la Ville de Toulon a dès lors décidé de prononcer la résiliation de la convention d'exploitation du restaurant E.

La Ville souhaite attribuer l'exploitation de ce restaurant à un nouvel exploitant. La future autorisation d'occupation portera exclusivement sur le restaurant et ne confèrera dès lors aucun droit à occuper le lot de plage n°5.

S'agissant d'une activité à caractère économique, la Ville est tenue de respecter les dispositions tirées des articles L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui fixent les modalités d'attribution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public à caractère économique. Un avis d'appel à candidatures a été dernièrement publié en ce sens.

Dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence, la Ville souhaite procéder à la création d'une commission municipale consultative qui sera chargée d'émettre, à la suite de la consultation, un avis sur l'attribution de la convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public du restaurant E des plages du Mourillon.

La Ville souhaite que la composition de cette commission soit identique à celle de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O).

Il est donc proposé de fixer la composition de cette commission comme suit :

Titulaires :

- M. LE BERRE
- Mme BERARD
- M. RAYNAUD
- M. TANGUY
- M KOUTSEFF

Suppléants :

- M. MASCARO
- Mme VEYRAT-MASSON
- M. PARDIGON
- Mme VALLIORGUES
- M. NAVARRANNE

La commission consultative sera présidée de plein droit par Madame le Maire ou par un adjoint au Maire spécialement désigné en cette qualité par Madame le Maire, en plus des membres titulaires ou suppléants.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : AFFAIRES JURIDIQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-22 et L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1-1 et suivants,

Vu la délibération n°2020/149/S du 18 septembre 2020, adoptant le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que la Ville de Toulon souhaite procéder à l'attribution d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public visant à confier l'exploitation du restaurant E des plages du Mourillon,

Considérant que, dans le cadre de cette procédure d'attribution, la Ville souhaite constituer une commission consultative chargée d'émettre, à la suite de la consultation, un avis sur les candidatures et les offres reçues.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer une commission consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution du restaurant E des plages du Mourillon,

- de dire que la composition de la commission est fixée comme suit :

Titulaires :

- M. LE BERRE
- Mme BERARD
- M. RAYNAUD
- M. TANGUY
- M KOUTSEFF

Suppléants :

- M. MASCARO
- Mme VEYRAT-MASSON
- M. PARDIGON
- Mme VALLIORGUES
- M. NAVARRANNE

- de dire que la commission consultative sera présidée de plein droit par Madame le Maire ou par un Adjoint au Maire spécialement désigné en cette qualité par Madame le Maire, en plus des membres titulaires ou suppléants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
CONTRE de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA et M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363412D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/23/S

Objet : Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un marché de travaux de réfection de voirie et d'aménagements de voirie pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Toulon/Le Revest) et la Commune de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le marché a pour objet de faire assurer par le titulaire du marché et pour le compte du groupement de commandes constitué de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de la commune de Toulon, les travaux de réfection de voirie, d'aménagements de voirie du territoire métropolitain, pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Antenne Toulon/Le Revest).

En effet, le groupement est rendu nécessaire, concernant les travaux de réfection de voirie, les besoins de la Ville et de l'Antenne métropolitaine Toulon le Revest étant similaires. Les besoins de la Commune sont moindres par rapport à la Métropole et un regroupement permettra de rationaliser les commandes et de réaliser des économies d'échelle.

Le marché est passé selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique.

Ce marché sera un accord-cadre conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Les masses financières annuelles du marché sont réparties entre la Métropole et la Commune de Toulon de la façon suivante :

Métropole TPM (Antenne Toulon/Le Revest) :
Masse annuelle minimum : 1 500 000 € HT
Masse annuelle maximum : 6 000 000 € HT

Ville de Toulon :
Masse annuelle minimum : 250 000 € HT
Masse annuelle maximum : 1 500 000 € HT

Pour l'ensemble du groupement, le montant estimatif annuel du marché s'élève à 2 339 084,25 € HT. Sur la durée initiale et les 3 reconductions le montant estimatif s'élèvera à hauteur de 9 356 337 € HT soit 11 227 604,40 € TTC.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par ledit Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et notifier le marché.

Il est notamment chargé de :

- transmettre au contrôle de légalité et notifier la présente convention signée aux autres membres du groupement,
- recueillir et synthétiser les besoins des adhérents,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises en ses pièces techniques, financières et administratives en collaboration avec la Commune de Toulon,
- procéder aux opérations de mise en concurrence,
- répondre aux questions des candidats,
- rédiger le rapport d'analyse des offres en collaboration avec la Commune de Toulon, après avoir questionné les candidats si nécessaire,
- organiser la Commission d'Appel d'Offres,
- informer les candidats non retenus,

- faire paraître les avis d'attribution,
- signer les marchés au nom des membres du groupement et les transmettre au contrôle de légalité,
- notifier les marchés au nom des membres du groupement,
- représenter le groupement en cas de contentieux lié à la procédure de passation du marché.

Chaque membre du groupement a l'obligation de définir préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres : nature et étendue des besoins à satisfaire.

Chaque membre du groupement s'engage à assurer ses besoins propres, tels que figurant dans le cahier des charges et définis à l'article 1er de la présente convention.

L'exécution du marché sera réalisée selon les modalités suivantes :

- exécution budgétaire par chaque membre du groupement de commandes (passation des bons de commandes, réception et paiement des factures...),
- exécution technique et opérationnelle également par chaque membre du groupement de commandes (envoi des ordres de services le cas échéant, passation des bons de commandes, exécution des travaux),
- exécution juridique et administrative par chaque membre du groupement de commandes (révision, application de pénalités, obtention des attestations fiscales et sociales, mesures coercitives, modification de contrat ...).

En application des dispositions de l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est celle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Il est donc proposé, par la présente délibération, d'approuver le groupement de commandes constitué avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, d'accepter les termes de la convention constitutive établie en application des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique telle qu'annexée à la présente délibération, de décider d'adhérer au groupement et de signer la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2113-6 qui précise qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Ville de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique.

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon à signer la convention constitutive du groupement en vue de la conclusion d'un marché de travaux de réfection de voirie et d'aménagements de voirie pour le territoire métropolitain entre la Métropole et la Commune de Toulon,

- d'autoriser le coordonnateur à signer le marché passé pour le compte de chaque membre du groupement,

- de dire que les dépenses sont prévues sur le chapitre 21, fonction 845, article 2152 du budget communal 2025,

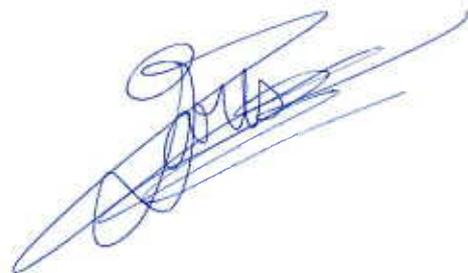
- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365284D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/24/S

Objet : Acceptation de l'offre d'achat de la SCI CLAIRE, pour le local commercial situé 11 rue Nicolas Laugier, parcelle cadastrée section CN n°572 au prix de 21 000 € et signature de l'acte authentique de cession y afférent

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BÉRRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Commune de Toulon est propriétaire d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 11 rue Nicolas Laugier, constituant le lot de copropriété n°1, parcelle cadastrée section CN n°572, d'une superficie de 30 m² environ.

Ce local, sans intérêt pour la collectivité, a été mis en vente et a trouvé preneur, la SCI CLAIRE représentée par M. FOUILLAT Eric, pour un prix de 21 000 €, sans condition suspensive.

La SCI CLAIRE est propriétaire des murs du commerce O'Boulodrome situé au 6 rue Chevalier Paul et exploité par la SARL O'Boulodrome propriétaire du fonds de commerce et représentée par Monsieur FOUILLAT Olivier. Celle-ci souhaite agrandir son local commercial en délocalisant sa boutique autour de la thématique de la pétanque et des apéritifs provençaux au 11 rue Nicolas Laugier.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé sa valeur vénale à 17 500 € avec une marge de négociation de 10%. Dès lors, le prix proposé est conforme à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation Domaniale du 22 décembre 2022 et sa prorogation du 28 août 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2024,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un local commercial, constituant le lot de copropriété n°1 d'une superficie de 30 m² environ, situé 11 rue Nicolas Laugier, cadastré section CN n°572,

Considérant que la SCI CLAIRE est propriétaire des murs du commerce O'Boulodrome situé 6 rue Chevalier Paul, dont le fonds de commerce est détenu par la SARL O'Boulodrome,

Considérant que la SCI CLAIRE représentée par M. FOUILLAT Eric s'est portée acquéreuse de ce local au prix de 21 000 €, sans condition suspensive,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession conforme aux intérêts de la Commune,

Considérant que l'acte de vente interviendra au plus tard le 31 juillet 2025 avec possibilité unilatéralement pour la Commune de proroger ce délai pour une période complémentaire de 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'offre d'achat de la SCI CLAIRE représentée par M. FOUILLAT Eric, du local sis 11 rue Nicolas Laugier, cadastré section CN n°572, au prix de 21 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer l'acte authentique de cession avant le 31 juillet 2025, dudit local à la SCI CLAIRE représentée par M. FOUILLAT Eric,
- de dire qu'à défaut de réitération de la cession par acte authentique dans le délai susvisé, le vendeur et l'acquéreur seront libérés de leurs engagements respectifs,
- d'autoriser la SCI CLAIRE à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme sur l'immeuble objet de la présente délibération,
- d'autoriser la SCI CLAIRE à solliciter la copropriété pour les autorisations nécessaires,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-lmc1365561D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/25/S

Objet : Mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux à des associations d'intérêt général et signature des conventions y afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHÉNEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville de Toulon met à disposition des associations des locaux communaux, dont la liste figure en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

L'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

De manière dérogatoire au principe de paiement de la redevance, l'alinéa 8 du même article dispose que la mise à disposition peut être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Dès lors, il appartient au Conseil Municipal de fixer la gratuité de l'occupation des locaux communaux par des associations, selon la liste exhaustive annexée aux présentes.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oùï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article, L2144-3, relatif à la mise à disposition de locaux communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2125-1, relatif à la redevance appliquée à la mise à disposition de locaux communaux,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Var du 14 juin 2024 rappelant les règles de délivrance des autorisations d'occupation temporaire à titre gratuit aux associations,

Vu la liste d'associations et de locaux concernés jointe en annexe,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville de Toulon met à disposition des associations des locaux communaux,

Considérant que cette mise à disposition doit donner lieu au paiement d'une redevance, hormis le cas où l'association à but non lucratif concourt à la satisfaction d'un intérêt général,

Considérant que dans ce dernier cadre, le Conseil Municipal fixe la gratuité de l'occupation des locaux communaux par des associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de la gratuité de la mise à disposition de locaux communaux à des associations à but non lucratif d'intérêt général selon la liste jointe en annexe,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer les conventions y afférentes,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

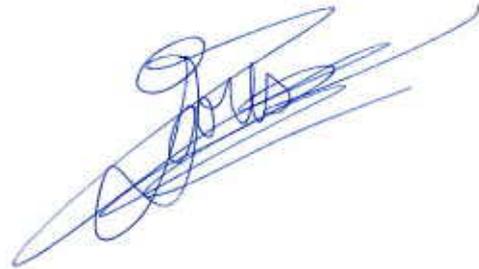
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marisa Diaz', written in a cursive style.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-lmc1368179D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/26/S

Objet : Accord donné par la Ville de Toulon à l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré Toulon Habitat Méditerranée préalablement à la démolition de 4 logements sociaux sis 527, avenue Joseph Gasquet

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	43
		Absent(s) :	6
		Excusé(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	6

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY

ABSENTS EXCUSES :

Madame Josy CHAMBON, Monsieur Alain DHO, Monsieur Romain PELISSOU, Madame Audrey PASQUALI-CERNY

ABSENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Virginie PIN, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Christophe MORENO, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

L'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré (O.P.H.L.M) Toulon Habitat Méditerranée a acquis courant 2005 une propriété sise au 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon composée de 2 maisons de ville comportant au total 4 logements.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération d'acquisition-amélioration, la Ville de Toulon s'est portée garant à hauteur de 50% d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Toulon Habitat Méditerranée souhaite aujourd'hui procéder à la démolition de ces immeubles compte tenu du fait que les logements ne répondent plus aux attentes en matière de confort et d'isolation thermique et acoustique afin de construire en lieu et place, 15 nouveaux logements sociaux.

Une mission de relogement a été engagée par Toulon Habitat Méditerranée afin de permettre de repositionner les occupants dans de nouveaux logements de son parc locatif.

Pour compenser la perte de ces logements sociaux, Toulon Habitat Méditerranée s'est engagée à conventionner 4 logements situés sur le territoire de la Commune de Toulon qui n'étaient jusqu'alors pas comptabilisés au titre des logements sociaux.

Préalablement à la réalisation de cette opération et conformément à l'article L443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, l'accord de la Ville de Toulon est requis tout à la fois en sa qualité de commune d'implantation et de garant de l'emprunt souscrit.

Il est précisé que l'Etat a dès à présent donné son accord à la démolition des 4 logements sociaux et que l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ces immeubles a été remboursé intégralement par anticipation de sorte que la garantie d'emprunt souscrite par la Ville se trouve éteinte.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°05/290/S du 22 juillet 2005 par laquelle la Ville de Toulon s'est portée garante de l'O.P.H.L.M. Toulon Habitat Méditerranée pour la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération d'acquisition - amélioration des immeubles sis 527, avenue Joseph Gasquet,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que l'O.P.H.L.M. Toulon Habitat Méditerranée envisage de procéder à la démolition d'un ensemble immobilier sis 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon, comportant 4 logements sociaux,

Considérant l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2024 portant autorisation de démolir 4 Logements sociaux au 527, avenue Joseph Gasquet, parcelle cadastrée BE 96, sur la Commune de Toulon,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient à la Ville de donner son accord préalable à la démolition desdits logements sociaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner l'accord de la Ville de Toulon à l'O.P.H.L.M. Toulon Habitat Méditerranée préalablement à la démolition de 4 logements sociaux sis 527, avenue Joseph Gasquet,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Monsieur CAVANNA, Madame PIN, Monsieur MAHALI, Monsieur MORENO et Madame FORTIAS sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363975D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/27/S

Objet : Attribution de subventions à 91 associations culturelles et signature des conventions de subvention et d'un avenant à intervenir

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	44
		Absent(s) :	5
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Madame Hélène AUDIBERT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR, Monsieur Guy LE BERRE

La Ville de Toulon mène une politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations dont les activités sont liées notamment aux spectacles vivants et à l'organisation de festivals (théâtre, danse, chant, musiques classiques, anciennes et contemporaines), aux arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel), aux activités socio-culturelles, au soutien à la création artistique, ou bien en direction de sociétés savantes.

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel de la vie culturelle à Toulon. Ces associations, par leurs programmations et leurs actions envers les toulonnais, constituent des points d'ancrage de la vie culturelle dans la Ville, participent à la cohésion sociale et favorisent le développement économique et l'attractivité touristique du territoire.

Soucieuse d'harmoniser son soutien aux associations culturelles en cohérence avec les axes de développement qu'elle entend mettre en œuvre, la Ville de Toulon s'inscrit dans la continuité des actions menées durant les années antérieures en s'attachant parallèlement à encourager les associations émergentes proposant des projets novateurs.

Les associations présentant des projets de grande envergure et permettant l'accès à tous à la culture, aux savoirs et à la connaissance, feront l'objet d'un soutien plus important et seront liées à la Ville par conventions annexées à la présente délibération afin de déterminer les termes de leurs engagements, la procédure de conventionnement étant obligatoire lorsque le soutien total (en numéraire et en nature) de la collectivité dépasse le seuil des 23 000 €.

Afin de pouvoir allouer des subventions sur les crédits ouverts au titre du budget 2025, il y a lieu d'identifier les bénéficiaires par délibération selon les modalités suivantes :

- associations non conventionnées (Subventions < 23 000 €),
- associations conventionnées (Subventions > 23 000 €).

1/ Associations non conventionnées (Subventions < 23 000 €) :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions aux associations suivantes, non conventionnées, pour un montant de 362 700 € :

Nom de l'association (N° de dossier)	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2024	N° engagement
Sociétés savantes				
ACADEMIE DU VAR (3472)	001143	10 000 €	Cycle de conférences + publications	S800020035

COLLEGE MEDITERRANEEN DES LIBERTES (3404)	050068	2 000 €	Cycle de conférences	S800020036
DANTE ALIGHIERI (3321)	001689	2 000 €	Conférences sur la culture italienne	S800020037
INSTITUT FMES (3477)	051828	3 000 €	Conférences et colloques	S800020039
Activités socio-culturelles				
(L') AMARRE (3435)	069992	2 000 €	Activités et ateliers autour de la citoyenneté et l'environnement	S800020040
CERCLE ALGERIANISTE (3407)	010214	900 €	Conférences et activités autour de l'histoire de la communauté française d'Algérie	S800020041
CITE DES ARTS (3360)	066879	2 000 €	Aide au développement du journal culturel éponyme gratuit et mensuel	S800020042
CULTURES ET COMMUNICATION (3558)	044185	6 500 €	Fonctionnement du Café-Culture et animations sur le centre ancien	S800020043
EDITIONS PLAINE PAGES (3284)	066880	3 000 €	Organisation du festival Les Eauditives	S800020044
FU-JO (3326)	057093	4 000 €	Organisation du festival Pop Urbaine	S800020045
HAND'ART (3581)	057094	1 000 €	Organisation du festival Afro- provençal	S800020046
LABO DES HISTOIRES (3543)	067972	2 500 €	Ateliers d'écriture gratuits sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire	S800020047
LAURIERS D'AICARD (3505)	068835	2 500 €	Organisation du festival Confluences au Musée Jean Aicard	S800020048
LAURIERS D'AICARD (3507)	068835	2 500 €	Animation culturelle tout au long de l'année au Musée Jean Aicard	S800020049
MADRIGAL DE PROVENCE (3341)	057102	2 500 €	Promotion de la musique chorale	S800020050
PAROLE D'AUTEUR (3270)	063630	1 000 €	Edition et promotion de la poésie contemporaine	S800020051
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)				
AMIS D'ESPIGOULE (3649)	068395	2 500 €	Promotion et sauvegarde du patrimoine culturel et historique de la Provence	S800020053
ASSOCIATION POUR LES MUSEES DE TOULON (3394)	004671	5 000 €	Mise en valeur et promotion des musées de Toulon	S800020054
AU CŒUR DES ARTS (3530)	065379	10 000 €	Organisation du Festival International du Court Métrage Ciné en Liberté	S800020055
CONTENUS DEBORDANTS (3653)	072826	1 000 €	Expositions d'art contemporain	S800020056

CULTURE ENSEMBLE (3656)	069995	3 000 €	Développement d'activités culturelles et éducatives via des contenus numériques créatifs	S800020057
FILMHARMONIA (3261)	051719	20 000 €	Organisation du Festival International des Musiques d'Ecran	S800020058
PLACE DE L'IMAGE (3463)	065977	2 000 €	Mise en place d'ateliers artistiques autour du corps	S800020059
PORTE ETROITE (3323)	064422	1 200 €	Expositions artistiques	S800020060
RADIO ACTIVE (3398)	057098	3 500 €	Radiodiffusion de l'activité culturelle et artistique varoise	S800020061
VOLATIL (3500)	068394	6 000 €	Mise à disposition d'espace pour résidence d'artistes + développement d'ateliers et de pratiques artistiques amateur et professionnelles	S800020062
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
ACCORDS EN SCENE (3479)	072124	20 000 €	Saison de concerts de musique de chambre (création et diffusion)	S800020063
AMIS DE LA DANSE (3273)	057086	2 000 €	Préparation au concours international de danse classique de Toulon	S800020064
ARTEFACT (3336)	041789	2 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants	S800020065
AUTRE COMPAGNIE (3492)	057090	8 000 €	Créations théâtrales, productions artistiques et lectures-débats autour d'écriture théâtrale	S800020066
BAHNHOF ZOO PRODUCTIONS (3569)	072740	500 €	Festival de l'humour	S800020067
BRUIT DES HOMMES (3493)	056496	3 000 €	Création, diffusion, promotion d'œuvres théâtrales et formation à l'art dramatique	S800020068
CENTRE PRESENCE COMPOSITRICES (3442)	056337	10 000 €	Mise en valeur des figures du féminin au travers de l'histoire de la musique	S800020069
CHŒUR DE CHAMBRE KALLISTE (3403)	068084	800 €	Etude, pratique et diffusion du chant choral	S800020070
CHŒURS DES HOMMES CANTADIS A CŒUR JOIE (3478)	040168	1 000 €	Promotion de la musique et du chant choral	S800020071
CLAIR MATIN (3489)	001382	1 500 €	Pratique et diffusion du chant choral	S800020072
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE DU VAR (FFD) (3302)	051707	1 000 €	Développement de la danse sous toutes ces formes	S800020073
COMPAGNIE HO (3534)	059395	5 000 €	Organisation de la biennale du festival Street Painting	S800020074

COMPAGNIE HORS SURFACE (3487)	064420	4 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants + formations/stages	S800020075
COMPAGNIE LA BARJAQUE (3308)	048100	20 000 €	Programmation de spectacles d'humour au Café-Théâtre Porte d'Italie	S800020076
COMPAGNIE L'ETREINTE (3444)	058508	4 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020077
COMPAGNIE MICROSCOPIQUE (3473)	068396	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020078
COMPAGNIE SI TU M'APPRIVOISES (3461)	068397	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020079
COMPAGNIE SOURICIERE (3483)	062725	3 000 €	Création et production de représentations théâtrales	S800020080
COMPAGNIE TERRE-ANGA (3645)	069419	1 000 €	Création d'ateliers de théâtre auprès d'enfants	S800020081
CORNUCOPIAE (3387)	062820	8 000 €	Création, production et diffusion d'œuvres chorégraphiques liées au spectacle vivant, à l'audiovisuel et aux arts plastiques	S800020082
CORPS SONORE (3455)	063955	500 €	Promotion de l'expression vocale et musicale	S800020083
CULTURE PLUS (3474)	054754	6 000 €	Promotion de la diffusion de spectacles + organisation du Festival Couleurs urbaines	S800020084
DES TROUS DANS LA TETE (3484)	068623	2 000 €	Création, production et diffusion de spectacles vivants et d'œuvres	S800020085
DIVINE USINE (3501)	069539	1 500 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020086
E2C (ElectrobE2chambre) (3260)	061740	6 000 €	Organisation du TLN FESTIVAL(expositions cœur de ville/mise en place d'ateliers créatifs et résidences/ concerts et performances live)	S800020087
FABRIK NOMADE PRODUCTION (3510)	046379	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020088
FORCERIE DES ARTS (3476)	068086	10 500 €	Création et diffusion de spectacles vivants (musique sacrée et instrumentale)	S800020089
GRAND BAL 2 (3486)	057089	1 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020090
IBIKEUR (3422)	069996	2 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020091
KAIRE (3361)	046935	5 000 €	Promotion de l'accès et de la pratique de la culture et de l'art pour tous dans un souci d'implication, de partage et de	S800020092

			mixité sociale.	
KAIROS THEATRE (3490)	068399	500 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020093
KERMAN (3283)	063330	6 000 €	Diffusion de spectacles vivants avec rayonnement national et international	S800020094
KO DU RIRE (3269)	072741	3 000 €	Festival de stand-up	S800020095
KOKERBOOM (3458)	072827	2 000 €	Création chorégraphique d'artistes toulonnais	S800020096
LET'S DANCE (3382)	066877	500 €	Cours et stages de danse	S800020097
LIGUE D'IMPROVISATION THEATRALE DE LA RADE DE TOULON ET DU VAR – RADIT (3575)	064415	500 €	Spectacles d'improvisation théâtrale	S800020098
MUSIQUES EN PROVENCE (3304)	059338	300 €	Production de concerts de musique baroque	S800020099
NAVA RASA (3450)	069181	1 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants	S800020100
ŒIL IVRE (3504)	064417	6 000 €	Promotion des arts vivants par la création et la production de spectacles + enseignement	S800020103
OPERA VENIR (3433)	057097	1 500 €	Sensibilisation culturelle et artistique autour de la programmation de l'Opéra de Toulon	S800020104
ORCHESTE DE CHAMBRE DE TOULON ET DU VAR (3286)	057095	1 000 €	Gestion et promotion d'un orchestre de chambre	S800020105
PARALLEL FACTORY (3254)	063999	6 000 €	Composition et production musicale, organisation de concerts, fabrication et diffusion de supports discographiques	S800020106
PROM'OPERA (3352)	021775	1 000 €	Promotion de l'opéra et de l'opérette	S800020107
RESONANCES (3446)	050071	1 000 €	Formation à la pratique musicale + concerts avec chœur et orchestre	S800020108
RIDZ COMPAGNIE (3495)	066013	4 000 €	Création et diffusion de spectacles vivants + résidences + ateliers de pratique artistique	S800020109
ROCKORAMA (3310)	057711	20 000 €	Organisation du Moko Festival	S800020110
SACREE MUSIQUE (3448)	068836	15 000 €	Concerts de musique sacrée dans des espaces patrimoniaux	S800020111
TAMBOUILLE PROD (3498)	067185	1 500 €	Création et production musicale	S800020112
TANDEM (3318)	046084	22 000 €	Organisation de la Scène de Musiques Actuelles	S800020113
(LES) VOIX ANIMEES (3475)	059397	20 000 €	Programmation artistique de l'ensemble vocal	S800020114

Soutien à la création artistique				
LABORATOIRE ARTISTIQUE GE (3523)	064451	2 000 €	Structuration et accompagnement du développement des associations (structure d'accueil, personnels de gestion mutualisés)	S800020115
MOZAIC (3499)	063655	7 000 €	Accompagnement des acteurs culturels pour leur gestion administrative et la mise en œuvre de leurs projets	S800020116
(LE) NEZ (3408)	072742	2 000 €	Atelier collaboratif pour soutenir les projets culturels en centre-ville	S800020117
RESEAU DES ARTS VISUELS ESSENTIELS DANS LE VAR (RAVE) (3491)	069341	2 000 €	Mise en place d'une structure regroupant et promouvant les professionnels de l'art contemporain du Var	S800020118
SOUS-TOTAL 1		362 700 €		

2/ Associations conventionnées (subventions dont le montant ou la valorisation des prestations accordées sont > 23 000 €) :

Au titre de la politique culturelle, il est proposé l'octroi de subventions aux associations suivantes, conventionnées, pour un montant de 500 500 € :

Nom de l'association (N° de dossier)	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2024	N° engagement
Sociétés savantes				
CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR (3328)	001373	1 500 €	Aide à la conservation et à la valorisation des collections archéologiques de la ville	S800020119
SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION (3257)	001690	14 000 €	Fonctionnement du musée en centre-ville	S800020120
Activités socio-culturelles				
ESCOLO DE LA TARGO (3322)	001408	4 000 €	Promotion de la culture provençale	S800020121
YEUX DANS LES JEUX (3590)	061718	10 000 €	Fonctionnement de la Maison Méditerranéenne des Jeux	S800020122
YEUX DANS LES JEUX (3588)	061718	10 000 €	Festival du Jeu « Toulon Joue »	S800020123
Arts visuels (arts plastiques / cinéma / audiovisuel)				
LE GOM (3480)	061250	13 000 €	Ateliers et expositions au sein de l'espace d'artistes Metaxu	S800020124
LE GOM (3481)	061250	12 000 €	Organisation du festival de dessins contemporains « Vrrraiment »	S800020125
VILLA NOAILLES (3502)	057326	90 000 €	Organisation du Design Parade Toulon	S800020126

Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION (3468)	002448	145 000 €	Programmation annuelle de concerts et conférences	S800020127
KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS (3465)	072425	25 000 €	Organisation du festival Constellations	S800020128
MIDI ASSOCIATION (3506)	055995	30 000 €	Organisation du Midi Toulon Festival	S800020129
NO/ID LAB (3409)	055996	46 000 €	Organisation de la Fête de la Musique	S800020130
NO/ID LAB (3482)	055996	5 000 €	Programmation « Dans les murs »	S800020131
NO/ID LAB (3469)	055996	12 000 €	Organisation du festival Yes Week End	S800020132
THEATRE DE LA MEDITERRANEE (3344)	044407	19 000 €	Programmation de spectacles au COMEDIA (2 ^{ème} partie saison culturelle 2024/2025)	S800020133
THEATRE DE LA MEDITERRANEE (3592)	044407	19 000 €	Programmation de spectacles au COMEDIA (1 ^{ère} partie saison culturelle 2025/2026)	S800020134
Soutien à la création artistique				
PORT DES CREATEURS (3307)	064190	45 000 €	Accompagnement des acteurs culturels du territoire et programme de résidence d'artistes	S800020135
SOUS-TOTAL 2		500 500 €		
TOTAL GENERAL		863 200 €		

Les associations CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR, ESCOLO DE LA TARGO, SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION font l'objet d'une convention de subvention au titre de la valorisation des prestations accordées en nature.

La subvention allouée à l'association NO/ID LAB comprendra notamment l'organisation de « La Fête c'est Nous » dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 juin 2025, et les subventions octroyées à l'association VILLA NOAILLES, l'organisation du Festival Design Parade Toulon.

L'octroi de la subvention annuelle à l'association THEATRE DE LA MEDITERRANEE est assujéti à deux actes administratifs distincts :

- il sera établi un avenant n°1 à la convention de subvention notifiée le 10/09/2024 et issue de la délibération n°2024/44/S du Conseil Municipal du 23 février 2024 relative au subventionnement de la 2^{ème} partie de la saison culturelle 2024/2025,

- il sera établi une convention conclue, au titre de la 1^{ère} partie de la saison culturelle 2025/2026, et qui sera notifiée à l'association sous réserve de la validation par la collectivité de la programmation culturelle devant être transmise avant le 31 août 2025.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer, au titre de la politique culturelle, des subventions à diverses associations non conventionnées selon le détail exposé ci-dessus, pour un montant de 362 700 €,

- d'attribuer, au titre de la politique culturelle, des subventions à diverses associations conventionnées selon le détail exposé ci-dessus pour un montant de 500 500 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer avec l'association THEATRE DE LA MEDITERRANEE un avenant n°1 à la convention de subvention notifiée le 10/09/2024 et issue de la délibération 2024/44/S du Conseil Municipal du 23/02/2024 relative au subventionnement de la 2^{ème} partie de la saison culturelle 2024/2025,

- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention attributive de subvention avec les associations suivantes :

- CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR,
- ESCOLO DE LA TARGO,
- FESTIVAL DE MUSIQUE DE TOULON ET SA REGION,
- KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS,
- LEGOM,
- MIDI ASSOCIATION,
- NO/ID LAB,
- PORT DES CREATEURS,
- SOCIETE DES AMIS DU VIEUX TOULON ET DE SA REGION,
- VILLA NOAILLES,
- THEATRE DE LA MEDITERRANEE,
- YEUX DANS LES JEUX,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Monsieur LE BERRE, Madame VEYRAT-MASSON, Madame AUDIBERT et Monsieur CHENEVARD sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

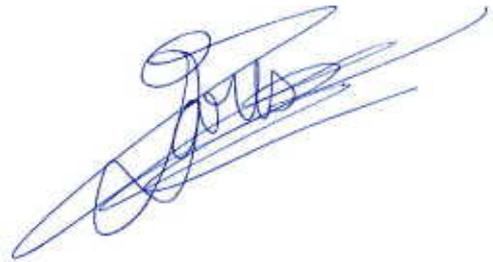
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
POUR de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style with a large flourish.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364152D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/28/S

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Var et la Ville de Toulon pour le développement de la lecture publique

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le réseau de lecture publique constitue un enjeu important en matière d'accès aux savoirs et d'aménagement durable du territoire et les bibliothèques sont un outil de démocratisation culturelle et de cohésion sociale important et sont souvent le seul lieu culturel de proximité dont la présence et l'activité jouent un rôle essentiel dans la vie locale.

Dans ce cadre, le réseau des médiathèques de la Ville de Toulon et la Médiathèque Départementale du Var gérée par le Conseil Départemental du Var souhaitent établir un partenariat afin d'encadrer les modalités de collaboration et de services (formations professionnelles, prêts de matériel ou d'exposition, ressources numériques, co-construction d'actions culturelles, rencontres de territoire, organisation d'évènements culturels à portée départementale, etc).

Ce partenariat permettra d'améliorer encore la promotion de la lecture publique, du livre et de l'action culturelle sur le territoire toulonnais.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : MEDIATHEQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Var et la Ville de Toulon pour le développement de la lecture publique,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364428D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/29/S

Objet : Mise en place d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels du réseau des Médiathèques de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Conformément à la circulaire MC/MG/MPDOC/2024-005 du 2 février 2024 relative aux plans de sauvegarde des biens culturels en bibliothèques, les bibliothèques territoriales sont tenues de se doter d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC).

Ainsi, toutes les bibliothèques territoriales disposant de fonds patrimoniaux sont amenées à formaliser ce PSBC. Il s'agit d'établir un document opérationnel rédigé et validé par une bibliothèque et présenté au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), afin de sauvegarder les collections patrimoniales les plus importantes en cas de sinistre.

Le réseau des bibliothèques de Toulon, en collaboration avec la direction de la Sécurité Civile de la Ville, a engagé ce travail depuis 2022.

Les fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques de Toulon étant conservés dans les locaux de Lagoubran, le document repose essentiellement sur l'organisation des secours et la sauvegarde des collections qui s'y trouvent.

Il est donc proposé la mise en place de ce Plan de Sauvegarde des Biens Culturels.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : MEDIATHEQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire MC/MG/MPDOC/2024-005 du 2 février 2024 relative aux plans de sauvegarde des biens culturels en bibliothèques,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en place un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels du réseau des Médiathèques de Toulon,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363666D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/30/S

Objet : Signature d'une convention avec le Ministère de la Culture relative à la participation de la Ville de Toulon au portail national des archives "France Archives"

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

A l'initiative du Ministère de la Culture, du Ministère des Armées et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un portail internet a été créé : *francearchives.gouv.fr*.

Ce dernier a pour vocation de présenter le réseau français des archives et de constituer un point d'accès national à ses contenus numériques. Il accroît la notoriété et la fréquentation, sur Internet, du réseau national et territorial des archives.

Pour assurer la plus vaste audience au patrimoine archivistique français, il donne accès aux inventaires et aux métadonnées associées aux documents numérisés des services d'archives. Cette fonction centrale du Portail *francearchives.gouv.fr* implique le transfert d'une copie de ces données au Ministère de la Culture (service interministériel des Archives de France), les images d'archives numérisées restant en revanche uniquement hébergées par les services d'archives participants ou par leurs prestataires, auxquels le Portail *francearchives.gouv.fr* renvoie pour la consultation.

Le Portail *francearchives.gouv.fr* est également l'agrégateur national fournissant les données au Portail Européen des archives (Archives Portal Europe).

La Ville de Toulon, qui donne accès sur Internet aux instruments de recherche et aux ressources numérisées de ses archives municipales, souhaite participer au projet afin de donner une plus grande visibilité à ces contenus, et de les interconnecter avec ceux des autres services d'archives nationaux et territoriaux.

La présente convention sera conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature par les deux parties. Elle sera reconduite tacitement pour la même durée. Elle pourra être dénoncée avant son expiration par notification écrite de l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oùï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : ARCHIVES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention avec le Ministère de la Culture, relative à la participation de la Ville de Toulon au portail national des archives « France Archives »,

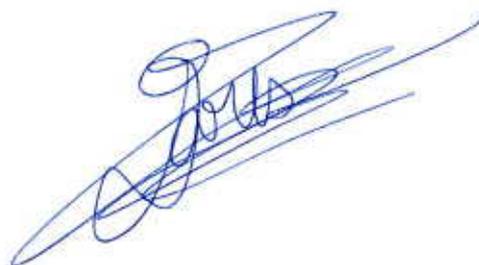
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', with a stylized initial 'M'.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', with a stylized initial 'D' and a long horizontal flourish.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364780D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/31/S

Objet : Fixation du prix d'entrée public de l'exposition "Banksy, Street Art (R) Evolution" organisée au Musée d'Art de Toulon à l'été 2025

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans la continuité des expositions d'envergure internationale présentées depuis 2020, le Musée d'Art de Toulon accueillera, du 14 juin au 5 octobre 2025, l'exposition « Banksy Street Art (R) Evolution », réalisée en partenariat avec la société 24OreCultura.

A cette occasion, la Ville de Toulon souhaite mettre en place une tarification spécifique et adaptée pour l'accès public à l'exposition, les collections permanentes des Musées de la Ville restant par ailleurs accessibles gratuitement :

- un tarif de 7 € par personne pour l'accès public à l'exposition de prestige « Banksy Street Art (R) Evolution »,

- un tarif réduit à 4 € pourra être pratiqué pour les groupes d'adultes à partir de 10 personnes et pour les étudiants au-delà de 26 ans (hors campus de Toulon La Garde et étudiants en Art et histoire de l'Art), les membres des associations d'amis de musées,

- par ailleurs, à l'instar d'autres grands musées français, la gratuité sera appliquée pour les enfants et les jeunes de moins de 26 ans, pour les groupes scolaires, les étudiants en art et histoire de l'art, les étudiants des campus de Toulon et La Garde, les personnes bénéficiant des minima sociaux, les demandeurs d'emplois longue durée (au-delà de 6 mois), détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion ou handicap, les détenteurs de la carte Ministère de la Culture, les membres de l'Icom, Icomos, l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France, les détenteurs d'une carte presse, les adhérents de l'association Maison des artistes, les guide-conférenciers régionaux, nationaux et internationaux agréés, les Membres de l'Ecole du Louvre, les membres des sociétés savantes (Académies), les membres de l'Association pour les Musées de Toulon.

Il est donc proposé de fixer ces tarifs spécifiques dans le cadre de l'exposition « Banksy Street Art (R) Evolution ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : EXPOSITIONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la mise en place de tarifs spécifiques dans le cadre de l'exposition "Banksy, Street Art (R) Evolution" organisée au Musée d'Art de Toulon à l'été 2025,

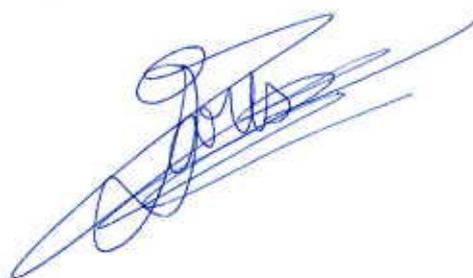
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Diaz', written in a cursive style with a large flourish.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-lmc1363896D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/32/S

Objet : Attribution de subventions à 5 associations relevant des relations internationales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du développement des relations internationales et des jumelages, la Ville de Toulon souhaite accompagner les associations qui mènent des actions d'échanges culturels internationaux.

Ces associations ont notamment pour objectif de promouvoir des liens d'interactivité et de coopération entre les communes et leurs citoyens en encourageant l'amitié, la connaissance mutuelle et le dialogue interculturel.

Il est ainsi proposé l'octroi de subventions pour le financement global de l'activité de 5 associations pour l'année 2025, pour un montant total de 7 500 € décomposé comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE POUR 2025	TIERS	ENGAGEMENT
AMICALE FRANCO-POLONAISE DU VAR (3325)	1 500 €	Animation et dynamisation des relations franco-polonaises	045975	S800000002
ASSOCIATION France Grande-Bretagne TOULON VAR (3452)	1 500 €	Animation et dynamisation des relations franco-britanniques	001692	S800000003
ASSOCIATION France ETATS-UNIS (3420)	1 500 €	Contribution à l'animation du jumelage entre Toulon et Norfolk USA	001955	S800000004
JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND STE THERESE STE LIOBA (3340)	1 500 €	Développement des échanges franco-allemand entre Mannheim et Toulon	047907	S800000005
ASSOCIATION AMITIES RUSSES DE PROVENCE (3368)	1 500 €	Développement de la culture russe et renforcement des relations amicales, culturelles, scientifiques, artistiques et sportives	047539	S800000006
TOTAL	7 500 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Madame Magali TURBATTE, 4ème Adjoint au Maire : RELATIONS INTERNATIONALES,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant les dossiers de subvention déposés par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 5 associations relevant des relations internationales pour un montant total de 7 500 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

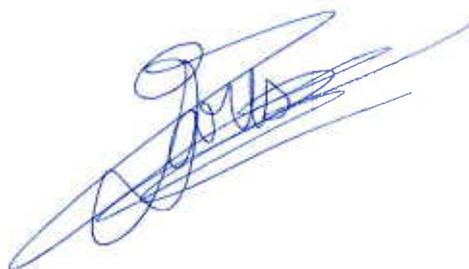
Avant la présentation du dossier Madame LEVY sort de la salle du Conseil Municipal du dossier et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Massi', written in a cursive style.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marisa Diaz', written in a cursive style.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364159D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/33/S

Objet : Demande d'exonération partielle de frais de mise en fourrière et de jours de garde véhicule avant destruction

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le véhicule du redevable a fait l'objet d'une réquisition de mise en fourrière par la Police Municipale pour un stationnement gênant Boulevard des Armaris 83000 Toulon, le 18 décembre 2023. Depuis cette date, le requérant se trouvant dans une situation précaire, et avec des problèmes de santé, n'a pas pu le récupérer dans les délais impartis.

Après 52 jours de garde, celui-ci a donc fait l'objet d'une destruction conformément au classement automatisé prévu par le système national d'information des fourrières automobiles. Sa dette s'élève ainsi à 428,50 € (116,50 € de frais d'enlèvement auxquels doivent être ajoutés 312 € de frais de garde).

A ce jour, un dossier a été instruit et étudié, et en accord avec le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques, les poursuites sont temporairement suspendues.

Au vu de sa situation, une remise gracieuse partielle de 306 € réduisant sa dette à la somme de 122,50 € correspondant aux frais de mise en fourrière et de garde pour une journée (selon les tarifs en vigueur au 18/12/2023) est sollicitée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire : POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant la demande d'exonération partielle de 306 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

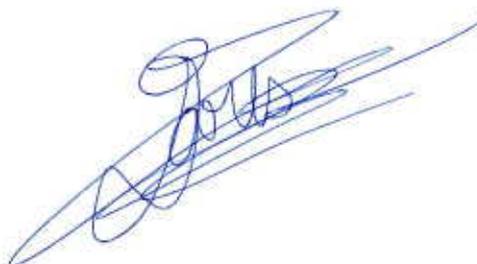
- d'accorder une exonération partielle de 306 € au redevable,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365688D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/34/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la Modification n°6 du Plan Local D'Urbanisme de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Toulon nécessite certaines adaptations afin de pouvoir accompagner des projets structurants, de poursuivre son verdissement engagé depuis plusieurs années et de procéder à certains ajustements réglementaires.

Les adaptations n'entrant pas dans le champ d'application de la procédure de révision, il convient d'engager une procédure de modification de droit commun.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

- intégrer le jugement n°2201262 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259,
- modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP,
 - permettre au Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements,
 - création d'Espaces Verts Protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger,
 - renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations,
 - mettre à jour la liste des emplacements réservés,
 - intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023,
 - adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial et mettre à jour ses annexes,
 - permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : URBANISME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-36 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L122-4 à L122-11 et suivants, ses articles R104-28 à R 104-32,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant certaines dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme opposable de la Ville de Toulon,

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n°AP23/159 du 7 septembre 2023, ayant prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulon,

Vu la décision n°CU-2024-3761 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence Alpes Côte d'Azur, du 6 août 2024, dispensant la présente modification n°6 du PLU de la réalisation d'une évaluation environnementale,

Vu la notification du projet de modification n°6 du PLU de la commune de Toulon aux personnes Publiques Associées pour avis en date du 30 septembre 2024,

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n°AP 24/153 du 15 novembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon,

Vu la délibération n°24/11/266 du 29 novembre 2024, relative à la justification d'absence d'évaluation environnementale,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur remis le 02 février 2025,

Vu le dossier de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 février 2025,

Considérant que les avis des Personnes Publiques Associées sont favorables au projet,

Considérant que le dossier a été soumis à enquête publique du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025,

Considérant que 14 courriers de remarques ont été portés au dossier d'enquête,

Considérant que suite aux observations formulées pendant la durée de l'enquête le dossier évolue de façon mineure en apportant des précisions sur certaines dispositions réglementaires et en supprimant trois emplacements réservés,

Considérant que les observations formulées pendant la durée de l'enquête ne remettent pas en cause le projet,

Considérant que M. Bernard ARGIOLAS, Commissaire-Enquêteur, a remis le 2 février 2025 son rapport et ses conclusions motivées avec un avis favorable, sans réserve ni recommandation sur le projet,

Considérant que le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique en Mairie de Toulon, 9^{ème} étage, Avenue de la République, 83056 Toulon, et à la Métropole de Toulon Provence Méditerranée, service Planification Urbaine, le Galaxie A, 482 avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon – 2^{ème} étage, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune,

Considérant l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « les décisions du conseil d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (tel que la Métropole Toulon Provence Méditerranée) dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du Conseil Municipal de cette Commune »,

Considérant que le dossier de Modification n°6 du PLU de la Commune de Toulon, modifié de façon mineure pour tenir compte des différents avis, tel que présenté au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération, est prêt à être approuvé par le Conseil Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée, conformément à l'article L153-58 du Code de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la procédure de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme,

- d'indiquer que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

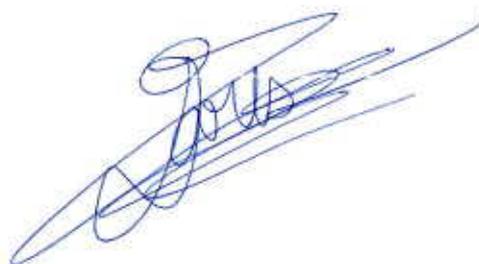
ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363576D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/35/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations environnementales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre des initiatives en faveur du développement durable, de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité, la Ville de Toulon encourage et soutient toutes les associations mettant en œuvre des projets permettant de préserver l'environnement et de sensibiliser le grand public pour l'année 2025.

Dans ce cadre, afin de mettre en place ces actions, ainsi que toutes autres visant à informer et sensibiliser le grand public sur le territoire de la Commune de Toulon, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement, dont les crédits sont prévus au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" du budget principal 2025, aux 15 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 55 300 €.

Nom de l'association	Montant	Tiers	Engagement
3518 - Var Azur Récup UDV – Ateliers de création de jardinières	2 000 €	067561	S730100003
3519 - Var Azur Récup UDV-Réduction et diminution des déchets	3 000 €	067561	S730100004
3349 - SSNATV : Sensibilisation grand public	2 000 €	001691	S730100006
3540 - Collectif Varois pour l'agriculture urbaine : Végétalisation citoyenne	4 000 €	068265	S730100005
3436 - Les Graines d'Or : Jardin partagé la rode	1 500 €	067120	S730100007
3429 - L'AMARRE : Animation d'ateliers de réparation	2 500 €	069992	S730100008
3386 - UNIS CITE : Chantiers jeunes biodiversité	4 000 €	049788	S730100009
3424 - L'Equitable : Promotion du commerce équitable	2 000 €	066571	S730100010
3339 - Chercheurs en herbe - ramassage déchets citoyens	4 000 €	068111	S730100011
3437 - Chercheurs en herbe - Animation citoyenne	3 200 €	068111	S730100012
3454 -Chercheurs en herbe - Campagne Inf'Eau Mer 2025	3 600 €	068111	S730100013
3623 -Chercheurs en herbe -Nettoyage de parcelles Ville	1 000 €	068111	S730100014
3460 - Naturoscope : animation de la campagne Eco geste	1 500 €	054200	S730100015
3332 - Jeune Marin du Var : Promotion du patrimoine marin	1 000 €	051067	S730100016
3329 - LPO : Actions de préservation de la biodiversité – inventaire et animations	9 000 €	045902	S730100017
3333 - Martinets d'ici et d'ailleurs : Préservation des martinets sur la ville de Toulon	2 000 €	071477	S730100018
3622 - Martinets d'ici et d'ailleurs : Soutien à la préservation des chauves -souris	1 000 €	071477	S730100019

3650 - Paca pour demain : Aide au fonctionnement du centre de soin de la faune sauvage	4 000 €	072778	S730100042
3656 - Groupement des Chiroptères de Provence : Etude d'une espèce emblématique de Provence le molosse de Cestoni	3 200 €	041952	S730100043
3661 - Toulon à vélo	800 €	059548	S730100038
TOTAL :	55 300 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressource du 13 février 2025,

Considérant que le soutien aux associations de la Ville est important pour le tissu économique local,

Considérant que l'attribution de subvention à des associations permettra d'aider la ville dans la réalisation de projets de valorisation de l'environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux 15 associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 55 300 €,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" du budget principal 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



DADVIIIDur001





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363453D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/36/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour mener une activité de déchetterie située au 635, Avenue Estienne d'Orves (RD 18) à La Seyne sur Mer : création d'une Ressourcerie et d'un Pôle Environnemental

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) a déposé en Préfecture le 25 août 2024, une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement afin de mener une activité de déchetterie située 635, Avenue Estienne d'Orves sur la Commune de La Seyne sur Mer (cf. dossier joint en annexe).

Le projet prévoit la création d'une ressourcerie et d'un pôle environnemental intercommunal ouvert à un bassin de population de plus de 400 000 habitants sur la Commune de la Seyne sur Mer sur un terrain de 5 309 m².

L'objectif de ce projet est de :

- remplacer la déchetterie de La Seyne sur Mer existante (manque de place pour son agrandissement),
- proposer une installation de gestion des déchets exemplaire en termes de développement durable,
- diminuer le tonnage de déchets.

Ce nouvel équipement ne sera autorisé qu'aux particuliers et services communaux métropolitains. Il fonctionnera selon les principes de l'économie circulaire (réemploi, économie de la fonctionnalité), il s'agira également d'un lieu permettant de créer du lien social et de sensibiliser le public aux bonnes pratiques environnementales.

La future zone sera découpée de la manière suivante :

- la maison de vente, bâtiment couvert de 400 m², classé dans la catégorie Etablissement Recevant du Public où seront mis en vente les ressources réparées et valorisées issues de la ressourcerie,
- la ressourcerie : zone couverte de 1 500 m², où seront stockés les déchets « ressources » avant réparation et valorisation dans le but de revente,
- la zone de stockage des déchets non valorisables, composée d'alvéoles de stockage au sol et de bennes accessibles à partir d'un quai.

En application des articles R512-46-11 et suivants du Code de l'Environnement, la procédure susvisée nécessite une consultation du public.

Dans ce cadre, le dossier de demande a été mis à disposition du public, en Mairie de La Seyne sur Mer aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de Ville, du lundi 6 janvier au vendredi 31 janvier 2025 inclus.

Ledit dossier était également consultable, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet de la Préfecture du Var.

Dans le cadre de cette consultation publique, les conseils municipaux de La Seyne sur Mer, Ollioules et Toulon sont invités à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L512-7 et R512-46-1 et suivants,

Vu la circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime d'enregistrement de certaines catégories d'installations classées introduit par l'ordonnance du 11 juin 2009,

Vu la demande par téléversement du 25 août 2024 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, sollicitant l'enregistrement d'une activité de déchetterie située au 635, Avenue Estienne d'Orves (RD 18) à la Seyne sur Mer,

Vu les compléments à la demande réceptionnés le 15 octobre 2024,

Vu le dossier présenté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée dont les activités projetées relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L512-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2024 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, concernant une activité de déchetterie, située 635, Avenue Estienne d'Orves (RD 18) à la Seyne sur Mer,

Vu l'article 5 dudit arrêté invitant le Conseil Municipal de la Ville de Toulon à donner son avis sur cette demande d'enregistrement,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement pour une activité de déchetterie située 635, Avenue Estienne d'Orves (RD 18) à la Seyne sur Mer,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions de signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363893D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/37/S

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 14 associations de protection animale et signature des conventions

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilièn LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Au regard des pouvoirs de police du maire tels que prévus par le Code Rural et de la Pêche Maritime en matière de limitation de la divagation et de la prolifération animale sur le territoire communal, la Ville de Toulon apporte son soutien aux initiatives et actions en faveur de la protection animale. Ces actions sont reconnues utiles et bénéfiques à la sécurité et à la salubrité publiques.

Ainsi, la Ville de Toulon souhaite pérenniser des actions déjà entreprises, comme sa campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec la Société de Protection des Animaux (SPA), et la gestion du Refuge pour chats de Lagoubran par l'Association Toulonnaise des Amis des Chats (ATAC). Il convient donc de signer les conventions d'engagements avec les deux associations précitées, afin de fixer les objectifs et engagements associés à leurs actions.

Dans ce cadre, afin de mettre en place ces actions, ainsi que toutes autres visant à l'amélioration de la condition animale sur le territoire de la Commune de Toulon, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement, au titre du budget 2025, aux 14 associations suivantes, pour un montant total de 47 300 €.

Association	Montant	Code Tiers	Engagement
S.P.A (3516)	19 000 €	056637	S730100021
ATAC (3521)	16 000 €	051582	S730100022
Chadoux (3334)	1 500 €	065712	S730100023
L'Ange Caprin (3290)	1 000 €	059555	S730100024
Ch'tatrap (3551)	1 200 €	066191	S730100025
Chatchou (3353)	800 €	061741	S730100026
Animozamis (3546)	800 €	066522	S730100027
Les Amis de l'Arche de Noé (3451)	800 €	069979	S730100028
Les colombes du soleil (3346)	600 €	067337	S730100029
L'école du Chat (3370)	1 500 €	071486	S730100030
Cœur de Pattounes (3528)	1 500 €	069989	S730100031
Dogs & Furious (3520)	800 €	001208	S730100032
Natachat (3555)	1 000 €	062119	S730100033
Miou Miou Cats (3524)	800 €	072780	S730100045
TOTAL	47 300 €		

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ANIMAL DANS LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'article L211-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, concernant les dispositions applicables en matière de stérilisation d'animaux errants,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressource du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux 14 associations de protection animale mentionnées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 47 300 €,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" du budget principal 2025,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions avec l'Association Toulonnaise des Amis des Chats et la Société de Protection des Animaux,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1365882D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/38/S

Objet : Attribution de subventions à 18 associations relevant de la Jeunesse

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	47
		Absent(s) :	2
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BÉRRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de Toulon souhaite poursuivre son soutien en faveur des associations relevant de la délégation Jeunesse.

Elle a décidé de soutenir les associations qui entrent dans les champs suivants :

- les accueils de loisirs sans hébergements associatifs agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- les associations proposant des actions sportives aux enfants des Accueils de Loisirs Municipaux, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville, visant à proposer une offre sportive diversifiée à même d'éveiller la curiosité des enfants et de faire naître des ambitions,
- les associations proposant des loisirs éducatifs aux jeunes,
- les associations proposant des actions éducatives et pédagogiques aux enfants des Accueils de Loisirs Municipaux, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville,
- les associations organisant des évènements à destination des jeunes.

Afin de pouvoir allouer ces subventions, sur les crédits ouverts sur le compte 6574, au titre du Budget 2025, il vous est proposé les bénéficiaires ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Mamans Toulonnaises (3319)	4 000 €	042731	S800010163	Séjour dans le Mercantour du 4 au 11 août 2025 pour les enfants et leur famille.
Loisirs Electriques Provence (3397)	4 000 €	071505	S800010164	Découverte du biathlon ludique (trotinette électrique tout terrain, tir avec carabine optique) pour les jeunes de 6 à 17 ans. Présence sur la journée Toul-Sport du 17 avril 2025 et interventions sur les centres de loisirs.
Foyer Socio-éducatif Collège Maurice GENEVOIX (3335)	2 000 €	056862	S800010165	Financement d'un séjour nature à Porquerolles pour des adolescents pendant la période estivale.
Des enfants un quartier la vie (3373)	5 000 €	017107	S800010166	Centre de loisirs associatif intervenant les mercredis, les samedis et les vacances scolaires. Accueille les enfants de 6 à 13 ans.
JUDO 83 (3414)	5 000 €	058240	S800010167	Ateliers de Judo pour les garçons et filles de 3 à 12 ans sur les centres de loisirs.

FRANCAS DU VAR (3369)	2 500 €	014370	S800010168	Financement du dispositif « C'est mon patrimoine » à l'attention des enfants de 6 à 12 ans. Interventions programmées du 25 juin au 25 juillet 2025.
La Farlède Toulon échec (3305) (3392)	1 000 €	013818	S800010169	Initiation aux jeux d'échecs sur les centres de loisirs.
	4 000 €	013818	S800010170	Fonctionnement de l'association et ateliers sur les centres de loisirs.
Rugby Fauteuil Club TPM (3312)	3 500 €	064618	S800010171	Séances de sensibilisation au handicap pour les enfants des centres de loisirs à partir de 5 ans.
Chercheurs en herbe (3464)	2 400 €	68111	S800010172	Découverte de la faune et de la flore côté terre et mer sous forme d'ateliers dans les centres de loisirs sur la période du 1 ^{er} juillet au 30 août 2025.
UNICEF (3402)	3 000 €	031024	S800010173	Les bénévoles de l'UNICEF sensibilisent les jeunes des centres de loisirs aux droits et conditions de vie des enfants.
Les Yeux dans les Jeux (3570)	3 000 €	061718	S800010174	Interventions sur les centres de loisirs sur la période estivale.
Le jour se lève (3337)	3 500 €	066482	S800010175	Animation de chant et danse sur la période estivale sur les centres de loisirs.
Aviron Toulonnais (3639)	2 000 €	001069	S800010176	Découverte de l'aviron dans les centres de loisirs pour des groupes d'enfants âgés de 10-12 ans sur la période estivale.
Association Sportive Culturelle du Las (3560)	4 500 €	062887	S800010177	Initiation au Futsal pour les 6-12 ans au sein des centres de loisirs.
Scouts et Guides de France (3351)	5 000 €	001733	S800010178	Centre de loisirs qui accueille des jeunes de 8 à 17 ans.
Association sportive de Pirogues Polynésiennes Toulon VAA (3556)	2 000 €	039510	S800010179	Sur la période estivale découverte et pratique de la discipline pour les enfants de 10 à 17 ans sur les centres de loisirs.
Métropole Glisse (3665)	6 000 €	057544	S800010180	Ateliers de Roller dans les centres de loisirs pour les enfants de 6 à 15 ans.
Bigre ! Une histoire de France. (3668)	2 000 €	072818	S800010183	Ateliers proposés à des groupes de 15 à 25 enfants. Ces ateliers font prendre conscience aux enfants de l'importance de l'Histoire pour se comprendre soi-même et le monde qui les entoure.
TOTAL	64 400 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Madame Valérie MONDONE, 12^{ème} Adjoint au Maire : JEUNESSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 18 associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 64 400 €,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Madame VEYRAT-MASSON sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364004D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/39/S

Objet : Attribution de subventions à 16 associations sportives au titre du Budget 2025 affectées à la saison sportive 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	46
		Absent(s) :	3
		Excusé(s) :	1
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	9

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI,

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Marcelle GHERARDI

ABSENTS :

Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Denis GUTIERREZ

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique aux associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2024/2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions, au titre du budget 2025, affectées à la saison 2024/2025, aux 16 associations sportives suivantes, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal :

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
RUGBY FAUTEUIL CLUB TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (3313)	10 000 €	Développer et promouvoir la pratique du rugby fauteuil tant en loisir qu'en compétition auprès de personnes en situation d'handicap, tout en offrant également une pratique adaptée du rugby XIII à un plus large public, incluant les valides	064618	S800180054
CDOS DU VAR (3430)	10 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement du sport santé et du bénévolat sportif	064784	S800180055
TWELVE MED EVENTS (3508)	40 000 €	Organisation de la manifestation nautique « Toulon Provence REGATTA » du 22 mai au 25 mai 2025	071041	S800180057
LES PAPANGUES (3268)	500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Football	057171	S800180080
DOJO DU FARON SECTION JUDO (3525)	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Judo	053948	S800180080
ASCM TOULON KARATE (3267)	1 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Karaté	041332	S800180064
TWIRLING TOULON MEDITERRANEE (3306)	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Twirling Bâton	072763	S800180073
YACHT CLUB (3400)	20 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement et la pratique de la voile et disciplines associées et organisation de diverses manifestations	007237	S800180065

ARC CLUB TOULONNAIS (3291)	8 000 €	Fonctionnement et organisation de 8 manifestations de Tir à l'arc	034456	S800180066
TOULON LA SEYNE TENNIS DE TABLE (3428)	5 000 €	Fonctionnement et développement du Tennis de Table	051020	S800180067
TOULON VAR SPORT ADAPTE (3541)	2 000 €	Développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap	051844	S800180068
LES EXCURSIONNISTES TOULONNAIS (3457)	2 000 €	Développement de la pratique des sports de pleine nature	010097	S800180069
JEUNESSE SPORTIVE MOURILLONNAISE (3583)	5 000 €	Fonctionnement et développement du Football	018812	S800180070
CANONNIERS DE TOULON (3593)	12 000 €	Fonctionnement et développement du Football américain et flag football /3eme division nationale senior/ organisation du premier tournoi de beach flag	023495	S800180071
RACING CLUB DU LAS (3631)	8 200 €	Aide au fonctionnement et au développement du rugby	024458	S800180072
TOULON METROPOLE WATER POLO 83 (3471)	5 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du water-polo	060536	S800180074
TOTAL	131 000 €			

Les aides en numéraire et en nature dépassant le seuil des 23 000 €, pour les associations « Jeunesse Sportive Mourillonnaise », « Racing Club du Las », « Toulon Métropole Water Polo » et « Twelve Med Events », il convient de signer une convention de subvention avec chacune de ces 4 associations.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 16 associations sportives, listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2024/2025, pour un montant total de 131 000 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions de subvention afférentes, avec les associations « Jeunesse Sportive Mourillonnaise », « Racing Club du Las », « Toulon Métropole Water Polo » et « Twelve Med Events »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Avant la présentation du dossier Monsieur PARDIGON et Monsieur GUTIERREZ sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1364150D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/40/S

Objet : Signature de la convention avec le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier relative à la gestion et l'entretien du bassin écrêteur de crues du terrain de tir à l'arc situé sur la Commune de la Garde

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Dans le cadre de ses missions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier (SGE) a réalisé un bassin écrêteur de crues à usage d'équipements sportifs sur la Commune de la Garde, parcelle AN 529, propriété de la Ville de Toulon.

Ces terrains ont été mis à disposition du SGE gratuitement pour réaliser le bassin écrêteur.

Cet équipement a été réceptionné par le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier en date du 5 mai 2023.

Compte tenu de son usage mixte, ce bien présente une affectation au titre de ses dispositifs de surface (espace vert, pas de tir, palissade, équipement sportif, mobilier urbain) et une affectation au titre de la régulation des crues.

Au regard de la double fonction et de l'intérêt qu'il présente pour une gestion globale du risque inondation, il convient que la Ville de Toulon conventionne avec le SGE afin de définir avec précision les domaines et modalités d'intervention des parties.

La présente convention de superposition d'affectation en application des articles L2123-7 et L2123-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, précise les modalités techniques et financières de gestion de l'emprise concernée par les différentes affectations.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint **au** Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-7 et L2123-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatifs à la superposition d'affectation,

Vu la délibération du Comité Syndical n°7 du 19 décembre 2024 autorisant la signature de la convention à intervenir avec la Ville de Toulon relative à la gestion et l'entretien du bassin écrêteur de crues du terrain de tir à l'arc situé sur la Commune de la Garde,

Vu la délibération du Comité Syndical n°1 du 13 juillet 2018 portant actualisation des Statuts du Syndicat de Gestion de l'Eygoutier,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2 du 20 mai 2022 portant actualisation du Règlement Intérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que la présente convention a pour objet de déterminer les modalités de gestion et d'entretien du bassin écrêteur de crues à usage d'équipements sportifs, ainsi qu'à la rétrocession des équipements de surface sur la parcelle AN 529 appartenant à la Ville de Toulon sur la Commune de La Garde,

Considérant que ce bien est affecté à l'exercice des compétences suivantes :

- « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » du bassin versant de l'Eygoutier pour le SGE,
- « Aménagement des équipements sportifs » pour la Commune de Toulon,

Considérant qu'il convient de définir les modalités administratives, techniques et financières, ainsi que les obligations respectives des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Toulon et le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier relative à la gestion et l'entretien du bassin écrêteur de crues à usage d'équipements sportifs au droit du Club de tir à l'arc (parcelle AN 529) situé sur la Commune de La Garde,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer la convention de gestion ci-annexée,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

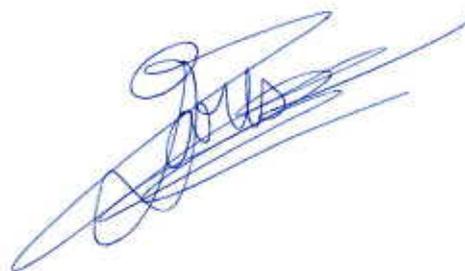
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-Imc1363903D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/41/S

Objet : Reprise de concessions en état d'abandon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emiliën LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVAR, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Les concessions ci-après ont plus de 30 ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à 19 mois d'intervalle, les 10 mai 2023 et 10 décembre 2024, dans les conditions prévues par l'article R2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Il est donc sollicité la reprise par la Commune des concessions suivantes, délivrées dans les cimetières communaux :

Au cimetière Central :

- Allée Abbat n°93 – ALESSANDRI,
- Allée Abbat n°45 bis – LE BUNETEL,
- Allée Augustin Daumas n°37 – TOUCAS,
- Allée Fischer n°63 – PORCHIER,
- Allée Gantelme n°112 – COSQUER,
- Allée JB Roux n°30 – BERAL DE SEDAIGES,
- Allée Marotte n°27 – PAJARD,
- Allée Mathis n°15 – ALZIARI,
- Allée Montagne n°17 – REVELLI,
- Allée Montagne n°18 – CHIRON,
- Allée Montagne n°20 – ORSETTI,
- Allée Perreymond n°2 – DUCLOS,
- Allée Perreymond n°7 – GALLY,
- Allée Perreymond n°14 – PEYTRAL,
- Allée Perreymond n°15 – BUISSON,
- Allée Perreymond n°16 – RIVIERE,
- Allée Perreymond n°17 – MEYLEUC,
- Allée Perreymond n°27 – CELLIER DE STARNOR,
- Allée Perreymond n°30 – ROBION,
- Allée Perreymond n°33 – ROLLAND,
- Allée Touzet n°26 – TAPOUL,
- Allée Vallé GC n°4 – BONNETON,
- Allée Vallé n°327 – LAPORTE,
- Allée Vallé n°328 – IMBERT/CONSTANT,
- Allée Vallé n°329 – VERGE,
- Allée Vallé n°330 – BAUCHIERE,
- Allée Vallé n°631 – ALBRAND,
- Allée Watrelot n°43 et 44 – JANSSAUD,
- Ilot Ferrero n°76 – GIRAUD.

Au cimetière Ouest :

- Mur Bravet n°7 – SINIBALDI,
- Mur Reynaud n°117 – JOURDA.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Madame Martine BERARD, 18ème Adjoint au Maire : CIMETIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2223-17 et R2223-18,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2025,

Considérant que les concessions identifiées ont plus de 30 ans d'existence et qu'elles sont en état d'abandon au sens de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire des dites concessions, en leurs noms et aux noms de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et que leurs abandons nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Considérant qu'il s'est écoulé un délai minimum d'un an après avoir régulièrement constaté l'abandon desdites concessions par procès-verbaux en date du 10 mai 2023 et du 10 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

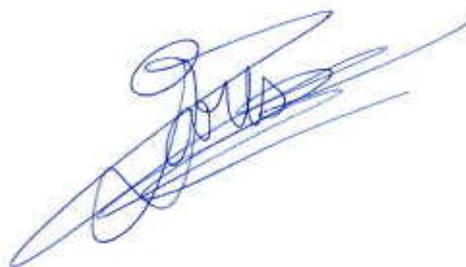
- de prononcer l'état d'abandon des concessions susnommées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à reprendre lesdites concessions au nom de la Commune afin de les remettre en service pour de nouvelles inhumations,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon





MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Publiée le 6 Mars 2025

Transmise au contrôle de légalité le : 5 Mars 2025

ID Télétransmission : 083-218301372-20250228-lmc1365154D-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 06/03/2025

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 2025

N° 2025/42/S

Objet : Dépôts de demandes d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués le 21/02/2025, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	48
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	10

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Guy LE BERRE,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Yannick CHENEVARD, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Denis GUTIERREZ

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS

ABSENTS :

Monsieur Nicolas KOUTSEFF

Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- école maternelle Cité de l'Épargne : mise en place d'une ombrière photovoltaïque dans la cour,
- école élémentaire Brusquet : construction d'un local de stockage sous le préau, création d'une porte donnant sur la cour.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 28 février 2025,

Où l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R421-1-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêt n°98MA02238 de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 12 février 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 février 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon

